

ÉCONOMIE

IX

MARDI 19 AVRIL 2016

ASSURANCE

Résultats en hausse pour Groupama

Malgré le poids de la réglementation et la concurrence exacerbée, le bénéfice de la caisse Nord-Est progresse. L'assureur s'apprête à ouvrir son capital à ses sociétaires.

L'année 2015 est un bon millésime pour Groupama Nord-Est dont le bénéfice net d'impôt atteint 19,6 millions d'euros, contre 13,2 millions en 2014, malgré une baisse du chiffre d'affaires, passé de 405,3 millions à 403,8 millions d'euros. Ces résultats sont « satisfaisants » dans un « environnement réglementaire, économique, financier et concurrentiel changeant et incertain », déclare Patricia Lavocat Gonzales, directrice générale, en marge de l'assemblée générale qui a eu lieu vendredi dernier à Reims. Le monde de l'assurance est contraint en effet par la réforme réglementaire « Solvabilité 2 » et soumis à une concurrence dopée par internet, le tout dans un contexte économique atone.

L'« évolution du ratio combiné », qui permet de mesurer la performance opérationnelle d'une assurance, est de 91,9 %, soit 1,5 point de moins qu'en 2014. « Notre indicateur est de très bon



P. Lavocat Gonzales, directrice générale, D. Collay (Paris Val de Loire), J. Grassin, directeur finance 6-51 et L. Poupard, président de Groupama Nord-Est.

niveau sachant que notre cible est de 98 et que les assureurs en général se situent autour de 100 », compare la directrice générale. Groupama Nord-Est

va donc pouvoir baisser ses cotisations ? Hélas, la réponse n'est ni positive, ni simple. D'abord, « il ne peut pas y avoir de baisse globale des cotisa-

tions car on les lit par nature de risque », explique d'abord Patricia Lavocat Gonzales. En effet, les sinistres, qui pèsent sur les résultats, n'ont pas la même variabilité dans l'automobile que dans l'assurance-récolte par exemple. Ensuite, les résultats, qui peuvent influencer sur les cotisations, ne se lisent pas d'une année sur l'autre mais sur des cycles plus longs. Et pour ne rien arranger, les frais généraux et la masse salariale augmentent chaque année... En attendant le verdict des cotisations, Groupama Nord-Est qui, avec six départements et 289 000 sociétaires est l'une des plus petites caisses régionales de France, a remonté à sa holding, en 2015, la plus grosse contribution du groupe soit 28,4 millions d'euros.

L'assureur régional se porte donc bien. Il a même embauché 186 personnes l'an passé (pour atteindre 1 191 salariés), ce qui, mis à part les départs naturels, représente la créa-

tion d'une vingtaine d'emplois net. Comble, malgré le fléau du chômage, Groupama a du mal à recruter, notamment dans les zones rurales des Ardennes et de l'Aisne où l'on manque de commerciaux. Avis aux amateurs...

JULIEN BOUVILLE

Des certificats mutualistes désormais possibles

Grâce à la loi sur l'économie sociale et solidaire, les assurances mutualistes peuvent ouvrir leur capital à leurs sociétaires par des « certificats mutualistes ». « Cela va nous permettre de lutter à armes égales avec nos concurrents qui avaient cette possibilité », se félicite Laurent Poupard, président de Groupama Nord-Est. La caisse régionale veut émettre 32 millions d'euros en deux ans.

FINANCES PERSO

Les dates clés des impôts

Le ministère des Finances a dévoilé les dates butoirs pour la déclaration de revenu 2016 (sur les revenus 2015). Comme les années précédentes, les dates limites de déclaration en ligne varient en fonction du département de résidence du contribuable. Pour les déclarations sous forme papier, la date limite est fixée au mercredi 18 mai 2016. Pour ceux qui déclarent leurs revenus 2015 en ligne sur le site www.impots.gouv.fr, le service sera ouvert à compter du mercredi 13 avril.

Les échéances varient ensuite selon les départements : mardi 24 mai à minuit pour les départements de 01 à 19 ; mardi 31 mai à minuit pour les départements de 20 à 49 ; mardi 7 juin à minuit pour les départements restants (50 à 976) et les non-résidents. Les contribuables qui optent pour la déclaration papier devront, eux, la renvoyer d'ici au mercredi 18 mai. La loi de Finances pour 2016 instaure une obligation de déclarer en ligne, qui est progressivement mise en place pour tous les ménages d'ici 2019. Pour cette année, elle concerne



La déclaration en ligne sera progressivement obligatoire d'ici 2019.

les contribuables dont le revenu fiscal de référence est supérieur à 40 000 euros. Des aménagements sont prévus pour ceux qui estimeront ne pas pouvoir déclarer en ligne.

L'avis de situation déclarative

Les contribuables déclarant en ligne obtiendront, en validant leur déclaration, leur « avis de situation déclara-

tive à l'impôt sur le revenu » (ASDIR), précisant s'ils sont imposables ou non, sans attendre l'avis d'imposition ou de non-imposition adressé généralement en juillet. Un document permettant, selon le gouvernement, de bénéficier plus facilement de certaines aides conditionnées au niveau de ressources.

Rubrique réalisée en partenariat avec WWW.LAFINANCEPOURTOUTS.COM

Prélèvement à la source dès 2018

Canada, États-Unis, Pays-Bas, Irlande, Italie, Belgique, Espagne... Dans presque tous les pays développés, l'impôt sur le revenu fait l'objet d'un prélèvement à la source. En France, ce sera effectif en 2018, selon le ministère des Finances : l'impôt sur le revenu serait prélevé directement sur la fiche de paie des ménages, mois après mois, au titre des revenus de l'année en cours. La réforme concernera également les pensions de retraite, les revenus de remplacement (indemnités chômage), les revenus des indépendants et les revenus fonciers. Le projet de loi sera intégré en juin dans la prochaine loi de finances rectificative.

La déclaration de revenus ne sera pas supprimée, car elle permet notamment d'indiquer les évolutions du foyer fiscal (mariage, naissance, divorce...), les autres revenus non inclus dans ce prélèvement à la source ainsi que tous les gains d'impôts procurés par les mécanismes de



défiscalisation (emploi à domicile, dons...). Cela permettra à l'État de faire recouvrer l'impôt par les entreprises, et ce de façon régulière. Pour les contribuables, ce mode d'imposition est plus indolore (ils n'ont rien à déboursier, mais bien sûr percevront un salaire net inférieur !) et devrait rendre moins sensible le décalage, parfois douloureux, entre les impôts dus une année au titre de l'année précédente (notamment en cas de baisse des revenus d'une année sur l'autre).

Les inconvénients du système

Certains pointent les problèmes de confidentialité, car l'employeur devrait alors connaître la situation fiscale de ses salariés. À cette question, Christian Eckert, ministre du Budget, a précisé que « l'employeur ne sera informé ni de la situation familiale ni des autres revenus perçus par le salarié : c'est l'administration fiscale qui restera l'unique destinataire des informations fiscales et l'unique interlocuteur des contribuables ».

VIESMANN PROACTIF <small>les services de performance chauffage et énergie</small>	CHAUFFAGE	PLOMBERIE	THIRION <small>1966 2016</small> <small>50ème anniversaire</small>	Agri Service Elevage	
	CLIMATISATION	ISOLATION		CHALEUR	
	ELECTRICITE	ENERGIES En'R	RESEAU FROID	ELECTRICITE	BIOGAZ SERVICES <small>THIRION</small>
www.thirion-energies.com 51 Suippes 03 26 70 11 58 03 24 71 24 08 Vouziers 08	PHOTOVOLTAIQUE				